

PROGRAMME DE RECHERCHE 2025

Subventions de fonctionnement et Bourse de carrière de recherche

Date limite de présentation des demandes : 10 janvier 2025

Subventions de fonctionnement – Directives et conditions

Subventions pour nouveaux chercheurs, bourses de fonctionnement ouvertes, subventions de section et subventions de surspécialité

La Société canadienne des anesthésiologistes (SCA) offre des subventions de fonctionnement aux membres du corps professoral qualifiés afin de couvrir les coûts directs d'un projet de recherche.

- Les requérants doivent d'abord satisfaire aux critères d'admissibilité énoncés dans les Directives et conditions générales afin de présenter une demande de subvention de fonctionnement.
- 2. Le requérant doit avoir une affectation principale dans un département d'anesthésie d'une faculté de médecine canadienne.
- 3. Les subventions de fonctionnement sont des bourses de recherche couvrent les coûts directs d'un projet ou programme de recherche précis, par exemple le personnel de recherche, le matériel et les fournitures, l'équipement et autres coûts opérationnels. La subvention ne doit pas être affectée au soutien salarial du chercheur ou aux frais généraux de l'établissement.
 - a) Des prix individuels seront remis aux récipiendaires en fonction du besoin de crédit budgétaire évalué. Il est possible que certains projets ne puissent être financés entièrement. On considérera alors la possibilité d'octroyer une subvention qui offrirait un soutien partiel s'il est démontré que cela rendrait la recherche productive faisable.
 - b) Tout engagement pris ou toute dépense engagée par un chercheur au-delà de la valeur de la bourse ne relève pas de la responsabilité de la SCA.
- 4. Le programme offre plusieurs types de subventions de fonctionnement :
 - a) Subventions de fonctionnement pour nouveaux chercheurs
 - b) Bourses de fonctionnement ouvertes avec les sous-types suivants :
 - Subventions de section
 - Subventions de surspécialité
- 5. Une personne admissible à une subvention de fonctionnement pour nouveaux chercheurs, à une subvention de fonctionnement de section et à une subvention de fonctionnement en surspécialité doit décider pour laquelle elle proposera sa candidature et ne peut présenter une demande que pour l'une d'entre elles.
- 6. Un requérant ne pourra recevoir qu'une seule subvention par cycle de remise des prix.
- 7. Tous les requérants au titre des subventions de fonctionnement pour nouveaux chercheurs, subventions de fonctionnement des sections et subventions de fonctionnement en surspécialité seront également pris en compte pour une bourse de fonctionnement ouverte s'ils ne pas retenus dans leur catégorie.



PROGRAMME DE RECHERCHE 2025

Subventions de fonctionnement et Bourse de carrière de recherche

Ainsi, une fois que les subventions de fonctionnement pour nouveaux chercheurs et les subventions de fonctionnement des sections et en surspécialité auront été décernées, le CCR inclura automatiquement le reste des subventions de ces concours dans la catégorie des bourses de fonctionnement ouvertes.

8. Tous les requérants au titre des bourses de fonctionnement ouvertes peuvent être pris en compte pour une subvention de section ou de surspécialité s'ils n'ont pas reçu de bourse de fonctionnement ouverte, s'ils respectent tous les critères de la subvention concernée et que la subvention de section ou de surspécialité n'a pas été attribuée (il n'y a pas eu de demande pour la subvention ou les demandes ne respectaient pas un standard minimal de mérite scientifique, d'importance et de réalisme).

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR NOUVEAUX CHERCHEURS

- 1. Un requérant est admissible à une subvention de fonctionnement pour nouveaux chercheurs s'il a commencé à exercer de manière indépendante ou a reçu sa première nomination au sein d'un corps professoral dans les cinq années précédant la date limite de la demande. De plus, les requérants qui exercent depuis au moins cinq ans au moment de la présentation de la demande peuvent être admissibles à une subvention de fonctionnement pour nouveaux chercheurs s'ils ont terminé une importante formation en recherche (p. ex., en obtenant une maîtrise ou un doctorat) au cours des trois dernières années.
- 2. Une personne est admissible à recevoir un maximum de <u>deux</u> subventions de la SCA dans la catégorie Nouveau chercheur durant toute sa carrière.
- 3. Bourse Dr-James-Beckstead Cette bourse est offerte pour des demandes en lien avec la recherche portant sur des innovations en anesthésie ou en récupération améliorée. Les requérants de cette bourse doivent fournir des renseignements supplémentaires expliquant « Pourquoi ce projet est novateur ou mènera à une récupération améliorée ». Si l'admissibilité n'est pas immédiatement évidente, le CCR, au moyen d'un vote majoritaire, statuera en dernier ressort à savoir si la demande répond aux critères énoncés.

BOURSES DE FONCTIONNEMENT OUVERTES

1. Le requérant peut être à n'importe quelle étape de son cheminement professionnel.

Subventions de fonctionnement des sections

- 1. Le requérant peut être à n'importe quelle étape de son cheminement professionnel.
- L'offre des subventions des sections variera d'année en année. Les subventions offertes pour chaque cycle de demande seront annoncées clairement chaque automne sur le site Web du Programme de recherche de la SCA.
- 3. Une personne peut présenter une demande pour des subventions des sections si elle est actuellement membre de la section qui offre la subvention et si sa proposition de recherche se rapporte directement aux buts et objectifs de la section.
- 4. Les personnes qui reçoivent une subvention de section doivent demeurer membres de cette section pendant au moins la durée de leur subvention.



PROGRAMME DE RECHERCHE 2025

Subventions de fonctionnement et Bourse de carrière de recherche

- 5. Le sous-comité permanent des subventions octroiera les subventions des sections à condition que la demande respecte un standard minimal de mérite scientifique, d'importance et de réalisme. Si la subvention de section n'est pas décernée, les fonds de cette subvention de section ne seront pas pris en compte pour d'autres subventions dans le cycle de cette année.
- 6. La recherche proposée doit correspondre au domaine d'intérêt de la section qui offre le financement. Dans le cas de la Bourse de recherche Dr-Earl-Wynands de la Section CVT, le sujet de la candidature doit inclure une prise en charge peropératoire ayant une incidence sur les soins d'anesthésie de patients devant subir une chirurgie cardiaque, vasculaire ou thoracique.
- 7. En cas d'ambiguïté à savoir si une subvention en particulier appartient à la catégorie des sections, le Comité consultatif de recherche tranchera sur cette question au moyen d'un vote majoritaire.

Subventions de fonctionnement en surspécialité

- 1. Le requérant peut être à n'importe quelle étape de son cheminement professionnel.
- 2. L'offre des subventions de surspécialité variera d'année en année. Les subventions offertes pour chaque cycle de demande seront annoncées clairement chaque automne sur le site Web du Programme de recherche de la SCA.
- Les requérants peuvent présenter une demande pour les subventions de surspécialité si leur sujet de recherche proposé correspond au domaine d'intérêt, aux buts et aux objectifs de la subvention.
- 4. Le sous-comité permanent des subventions octroiera les subventions de surspécialité à condition que la demande respecte un standard minimal de mérite scientifique, d'importance et de réalisme. Si la subvention de surspécialité n'est pas décernée, les fonds de cette subvention ne seront pas pris en compte pour d'autres subventions dans ce cycle de prix.
- 5. La Bourse de recherche en médecine périopératoire Pieter-Swart de la SACB est décernée pour des projets de recherche axés sur l'innovation dans le milieu périopératoire à des chercheurs ayant été nommé au sein d'un corps professoral d'un département d'anesthésiologie d'une université canadienne.
- 6. La bourse de recherche en gestion périopératoire du sang (GPS) appuie une approche multidisciplinaire fondée sur des données probantes pour prendre soin des patients susceptibles d'avoir besoin d'une transfusion sanguine. Cette bourse est décernée à des projets de recherche axés sur l'amélioration de l'utilisation périopératoire du sang et des produits du sang.
- 7. En cas d'ambiguïté à savoir si une subvention en particulier appartient à la catégorie des surspécialités, le Comité consultatif de recherche tranchera sur cette question au moyen d'un vote majoritaire.